

Séance ordinaire du 20 octobre 2025

Le Quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du 26 septembre 2025 pour la réunion du 08 octobre 2025, le conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois sans besoin de quorum.

L'an 2025, le 20 octobre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Olivier LAFEUILLE, Luc DUTRUCH, Pascal COURTAZELLES, Pierre SEVAL, Harrag KOUTCHOUCK, Pierre DURAND, Mmes, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ,

EXCUSES :

Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Emmanuelle FAVRE,
Monsieur Hubert LAPORTE
Monsieur José MARTIN
Madame Sylvie AYAYI
Madame Sylvie FONTENEAU
Madame Laetitia DA COSTA
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Sylvie BRISSON

Date de convocation : 1^{ère} convocation 26/09/2025
2^{ème} convocation 09/10/2025

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

D.2025-10-02 : Budget DM n° 2 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Principal 2025,

Vu la commission des finances du 03 septembre 2025

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d’adopter la décision communautaire telle qu’indiquée sur le tableau ci-dessus :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-020 : Entretien et réparations sur terrains	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 238,61 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 238,61 €
D-739115-020 : Prél. / contribution pour le redressement des finances publiques	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398-020 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568-020 : Autres contributions	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70321-020 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 729,93 €
R-70875-020 : Remboursement de frais par les communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 745,62 €
R-70878-020 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 566,27 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 041,82 €
R-7351-020 : Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princ.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 389,00 €
R-7352-020 : Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 393,00 €
R-7358-020 : Autres fractions de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 762,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 544,00 €
R-73111-020 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	41 913,00 €	0,00 €
R-73113-020 : Taxe sur les surfaces commerciales	0,00 €	0,00 €	282 936,00 €	0,00 €
R-73114-020 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 139,00 €
R-73118-020 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	43 983,00 €	0,00 €
R-73133-020 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	0,00 €	0,00 €	111 434,38 €	0,00 €
R-73136-020 : Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 049,00 €
R-731721-020 : Taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 928,44 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	480 266,38 €	41 116,44 €
R-741124-020 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 423,00 €
R-741126-020 : Dotation de compensation des EPCI	0,00 €	0,00 €	44 710,00 €	0,00 €
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 670,11 €
R-74718-020 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 615,50 €
R-7472-020 : Participations régions	0,00 €	0,00 €	6 665,11 €	0,00 €
R-7473-020 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 548,00 €
R-748312-020 : D.C.R.T.P.	0,00 €	0,00 €	69 722,00 €	0,00 €
R-74832-020 : Etat - CVAE et CFE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 004,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	121 097,11 €	206 260,61 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 019,91 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 019,91 €

R-773-020 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale

TOTAL R 77 : Produits spécifiques

Total FONCTIONNEMENT	250 000,00 €	0,00 €	601 363,49 €	351 363,49 €
-----------------------------	--------------	--------	--------------	--------------

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 033-243301249-20251020-2025_10_02-DE

S²LOW
10 142,10 €

INVESTISSEMENT				
D-2111-20-020 : Caserne pompier	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-11-020 : VOIRIE	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-18-020 : Ouvrage D'ART	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-20-020 : Caserne pompier	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Général	-250 000,00 €	-250 000,00 €
----------------------	----------------------	----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative 2 budget principal comme indiqué ci-dessus

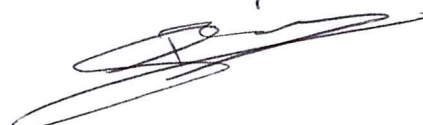
Fait à Saint-Loubès, le 20 octobre 2025

Le Président


Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance


Sylvie BRISSON

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréferrals citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr